

Séance du : 9 JUILLET 2020

Nous soussignés, Gérard HERBERT, avons adressé le 3 JUILLET Deux Mil Vingt, à chacun des membres du Conseil Municipal une convocation pour la réunion du Conseil Municipal, fixée le 9 JUILLET Deux Mil Vingt à DIX NEUF HEURES TRENTE MINUTES.

L'An Deux Mil Vingt, le 9 JUILLET à DIX NEUF HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Poterie sous la présidence de Monsieur Gérard HERBERT.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur HERBERT, Maire, Mesdames GARDA-FLIP, MARIGNAN, Monsieur LARY, Madame DEMAZEAU, Monsieur DELIS, Madame GREFFIER, Adjoint, Mesdames SOLANO, COTTIN, Monsieur BARTONICEK, Madame DA SILVA, Monsieur COURCO, Madame SANTOS, Monsieur GROSJEAN, Madame LEPROUX, Monsieur BYKOWSKI, Madame BRACHET, Monsieur PELUCHON, Mesdames BEKAR, PERRAUX, Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN, Madame LEMOINE, Monsieur BONNIN, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS : Monsieur DAOUT qui a donné pouvoir à Madame GARDA-FLIP
Monsieur TALBOT qui a donné pouvoir à Madame BRACHET
Monsieur CHASSIER qui a donné pouvoir à Monsieur BYKOWSKI
Monsieur MULTEAU qui a donné pouvoir à Madame DEMAZEAU

Monsieur GUÉRIN a été nommé Secrétaire de Séance.

**2020-058 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Monsieur DELIS, Adjoint aux Finances, propose de procéder à l'adoption du Compte Administratif 2019 de la Communauté de Chauvigny (budget principal et budgets annexes) pour lequel les résultats de clôture se présentent de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Dépenses : 7 934 743,47 €

Recettes : 9 312 370,17 €

Excédent de clôture : 1 377 626,70 €

Section d'investissement

Dépenses : 3 487 177,46 €

Recettes : 2 604 222,84 €

Déficit de clôture : 882 954,62 €

BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL

Section de fonctionnement

Dépenses : 116 307,65 €

Recettes : 117 606,16 €

Excédent de clôture : 1 298,51 €

AR PREFECTURE

086-218600708-20200709-2020058-DE
Reçu le 21/07/2020

Section d'investissement

Dépenses : 17 899,49 €

Recettes : 16 029,09 €

Déficit de clôture : 1 870,40 €

BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DE LA NORAIE

Section de fonctionnement

Dépenses : 1 156 754,99 €

Recettes : 1 156 754,99 €

Section d'investissement

Dépenses : 1 129 640,56 €

Recettes : 1 255 700,00 €

Excédent de clôture : 126 059,44 €

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE GATE RAPE

Section de fonctionnement

Dépenses : 887 145,12 €

Recettes : 887 144,12 €

Déficit de clôture : 1,00 €

Section d'investissement

Dépenses : 857 221,71 €

Recettes : 877 497,46 €

Excédent de clôture : 20 275,75 €

Monsieur le Maire s'absente de la salle.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité par 28 voix pour de procéder à l'adoption du Compte Administratif 2019 de la Commune (budget principal et budgets annexes) tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Chauvigny, le 13 juillet 2020
Le Maire,

 
Gérard HERBERT

AR PREFECTURE

086-218600708-20200708-2020058-DE
Reçu le 21/07/2020

Séance du : 9 JUILLET 2020

Nous soussignés, Gérard HERBERT, avons adressé le 3 JUILLET Deux Mil Vingt, à chacun des membres du Conseil Municipal une convocation pour la réunion du Conseil Municipal, fixée le 9 JUILLET Deux Mil Vingt à DIX NEUF HEURES TRENTE MINUTES.

L'An Deux Mil Vingt, le 9 JUILLET à DIX NEUF HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Poterie sous la présidence de Monsieur Gérard HERBERT.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur HERBERT, Maire, Mesdames GARDA-FLIP, MARIGNAN, Monsieur LARY, Madame DEMAZEAU, Monsieur DELIS, Madame GREFFIER, Adjoint, Mesdames SOLANO, COTTIN, Monsieur BARTONICEK, Madame DA SILVA, Monsieur COURCO, Madame SANTOS, Monsieur GROSJEAN, Madame LEPROUX, Monsieur BYKOWSKI, Madame BRACHET, Monsieur PELUCHON, Mesdames BEKAR, PERRAUX, Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN, Madame LEMOINE, Monsieur BONNIN, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS : Monsieur DAOUT qui a donné pouvoir à Madame GARDA-FLIP
Monsieur TALBOT qui a donné pouvoir à Madame BRACHET
Monsieur CHASSIER qui a donné pouvoir à Monsieur BYKOWSKI
Monsieur MULTEAU qui a donné pouvoir à Madame DEMAZEAU

Monsieur GUÉRIN a été nommé Secrétaire de Séance.

2020-059 AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT 2019

Monsieur DELIS, Adjoint aux Finances, propose de procéder à l'affectation des résultats de fonctionnement 2019 ainsi qu'il suit et ce, dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2020 :

BUDGET PRINCIPAL

Rappel déficit de clôture section d'investissement : 882 954,62 €
Réintégration excédent de clôture 2018 du BA ZAC de la Gare : 107,65 €
Déficit d'investissement de clôture corrigé : 882 846,97 €
Excédent de financement reports 2019/2020 : 32 700,00 €
Total besoin de financement section d'investissement : **850 146,97 €**

Rappel excédent de clôture section de fonctionnement : 1 377 626,70 €
Correction intégration excédent de clôture 2018 du BA ZAC de la Gare : 107,60 €
Excédent de fonctionnement de clôture corrigé : 1 377 519,10 €
Affectation en investissement (article 1068) : 851 000 €
Reprise du résultat de nouveau créancier en section de fonctionnement : 526 519,10 €

BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL

Rappel déficit de clôture section d'investissement : 1 870,40 €
Rappel excédent de clôture section de fonctionnement : 1 298,51 €
Affectation en investissement (article 1068) : 1 298,51 €

Cette délibération est adoptée par 26 voix pour et 03 abstentions (Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUERIN).

Pour extrait conforme,
Chauvigny, le 13 juillet 2020
Le Maire,

Gérard HERBERT



AR PREFECTURE

086-218600708-20200709-2020059-DE
Reçu le 21/07/2020



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

concernant l'approbation du COMPTE DE GESTION
dressé par Monsieur ANDRIANJANAHARY, Receveur Municipal

2020-060

L'An Deux Mil Vingt, le 9 JUILLET à DIX NEUF HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Poterie sous la présidence de Monsieur Gérard HERBERT.

Nombre de CONSEILLERS MUNICIPAUX en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 JUILLET

ETAIENT PRESENTS : Monsieur HERBERT, Maire, Mesdames GARDA-FLIP, MARIGNAN, Monsieur LARY, Madame DEMAZEAU, Monsieur DELIS, Madame GREFFIER, Adjoint, Mesdames SOLANO, COTTIN, Monsieur BARTONICEK, Madame DA SILVA, Monsieur COURCO, Madame SANTOS, Monsieur GROSJEAN, Madame LEPROUX, Monsieur BYKOWSKI, Madame BRACHET, Monsieur PELUCHON, Mesdames BEKAR, PERRAUX, Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN, Madame LEMOINE, Monsieur BONNIN, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS : Monsieur DAOUT qui a donné pouvoir à Madame GARDA-FLIP
Monsieur TALBOT qui a donné pouvoir à Madame BRACHET
Monsieur CHASSIER qui a donné pouvoir à Monsieur BYKOWSKI
Monsieur MULTEAU qui a donné pouvoir à Madame DEMAZEAU

Monsieur GUÉRIN a été nommé Secrétaire de Séance.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité de valeurs inactives,
 - Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le Compte de Gestion.

Pour extrait conforme,
Chauvigny, le 13 juillet 2020
Le Maire


Gérard HERBERT
MAIRIE DE CHAUVIGNY
PAR PREFECTURE

050-156-0708-20200709-2020060-DE
Reçu le 21/07/2020

Séance du : 9 JUILLET 2020

Nous soussignés, Gérard HERBERT, avons adressé le 3 JUILLET Deux Mil Vingt, à chacun des membres du Conseil Municipal une convocation pour la réunion du Conseil Municipal, fixée le 9 JUILLET Deux Mil Vingt à DIX NEUF HEURES TRENTE MINUTES.

L'An Deux Mil Vingt, le 9 JUILLET à DIX NEUF HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Poterie sous la présidence de Monsieur Gérard HERBERT.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur HERBERT, Maire, Mesdames GARDA-FLIP, MARIGNAN, Monsieur LARY, Madame DEMAZEAU, Monsieur DELIS, Madame GREFFIER, Adjoint, Mesdames SOLANO, COTTIN, Monsieur BARTONICEK, Madame DA SILVA, Monsieur COURCO, Madame SANTOS, Monsieur GROSJEAN, Madame LEPROUX, Monsieur BYKOWSKI, Madame BRACHET, Monsieur PELUCHON, Mesdames BEKAR, PERRAUX, Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN, Madame LEMOINE, Monsieur BONNIN, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS : Monsieur DAOUT qui a donné pouvoir à Madame GARDA-FLIP
Monsieur TALBOT qui a donné pouvoir à Madame BRACHET
Monsieur CHASSIER qui a donné pouvoir à Monsieur BYKOWSKI
Monsieur MULTEAU qui a donné pouvoir à Madame DEMAZEAU

Monsieur GUÉRIN a été nommé Secrétaire de Séance.

2020-061 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL

Monsieur DELIS, Adjoint au Commerce, expose que parmi les conséquences néfastes de la crise sanitaire, une baisse substantielle des recettes d'exploitation du budget annexe du camping municipal est à prévoir pour l'exercice budgétaire 2020.

Monsieur DELIS rappelle que les budgets des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) doivent être équilibrés à l'aide des seules recettes propres au budget sauf dérogations possibles (articles L2224-1 et L2224-2 du CGCT).

S'il y a prise en charge d'un déficit prévisionnel du Budget Annexe (BA) par le budget prévisionnel, celle-ci doit revêtir un caractère exceptionnel et ne saurait être pérennisée.

En l'occurrence, en période normale, le BA du Camping Municipal de CHAUVIGNY s'équilibre avec ses propres recettes, et en fonction des niveaux de fréquentation, dégage parfois de l'autofinancement pour réaliser des investissements.

Monsieur DELIS expose qu'il est délicat d'estimer les baisses de recettes qui seront engendrées cette année par les conséquences de la crise sanitaire mais elles ont été extrapolées à 30% soit une proposition de versement d'une subvention d'équilibre à hauteur de 35 000 €, chiffre déjà évoqué lors des orientations budgétaires.

D'un point de vue comptable, cette subvention sera inscrite à l'article 774 « subvention exceptionnelle à recevoir » pour le BA et à l'article 67441 « subvention exceptionnelle à verser » pour le budget principal.

AR PREFECTURE

086-218600706-20200709-2020061-DE
Recu le 21/07/2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité :

1. Qu'il soit inscrit au BP 2020 de la Commune à l'article 67441 une subvention exceptionnelle à verser au budget annexe du camping municipal d'un montant de 35 000 € afin de tenir compte de la baisse prévisionnelle des recettes liées aux effets de la crise sanitaire du COVID 19,
2. De dire que cette somme pourra être ajustée en fonction du constat des recettes effectives,
3. D'autoriser Monsieur le Maire à faire tout le nécessaire dans ce cadre.

Pour extrait conforme,
Chauvigny, le 15 juillet 2020

Le Maire



Gérard HERBERT

AR PREFECTURE

066-216600708-20200709-2020061-DE
Regu le 21/07/2020

Département de la Vienne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de Poitiers

Séance du : 9 JUILLET 2020

Nous soussignés, Gérard HERBERT, avons adressé le 3 JUILLET Deux Mil Vingt, à chacun des membres du Conseil Municipal une convocation pour la réunion du Conseil Municipal, fixée le 9 JUILLET Deux Mil Vingt à DIX NEUF HEURES TRENTE MINUTES.

L'An Deux Mil Vingt, le 9 JUILLET à DIX NEUF HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Poterie sous la présidence de Monsieur Gérard HERBERT.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur HERBERT, Maire, Mesdames GARDA-FLIP, MARIGNAN, Monsieur LARY, Madame DEMAZEAU, Monsieur DELIS, Madame GREFFIER, Adjoint, Mesdames SOLANO, COTTIN, Monsieur BARTONICEK, Madame DA SILVA, Monsieur COURCO, Madame SANTOS, Monsieur GROSJEAN, Madame LEPROUX, Monsieur BYKOWSKI, Madame BRACHET, Monsieur PELUCHON, Mesdames BEKAR, PERRAUX, Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN, Madame LEMOINE, Monsieur BONNIN, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS : Monsieur DAOUT qui a donné pouvoir à Madame GARDA-FLIP
Monsieur TALBOT qui a donné pouvoir à Madame BRACHET
Monsieur CHASSIER qui a donné pouvoir à Monsieur BYKOWSKI
Monsieur MULTEAU qui a donné pouvoir à Madame DEMAZEAU

Monsieur GUÉRIN a été nommé Secrétaire de Séance.

**2020-062 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020
(BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)**

Sur proposition de Monsieur DELIS, Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal décide de procéder à l'adoption du Budget Primitif de la Commune dont les balances se présentent de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement : 9 217 700 €
Investissement : 4 419 300 €

BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL

Fonctionnement : 116 000 €
Investissement : 5 200 €

BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DE LA NORAIÉ

Fonctionnement : 1 246 041 €
Investissement : 1 622 900 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE GATE RAPE

Fonctionnement : 938 226 €
Investissement : 951 526 €



Ces délibérations sont prises par 25 voix pour, 03 voix contre (Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN) et 01 abstention (Monsieur BONNIN) pour le budget principal et les

AR PREFECTURE

086-218600708-20200709-2020062-DE
Reçu le 21/07/2020

budgets annexes de la ZAC de la Norale et du Lotissement de Gâte Râpe et par 26 voix pour et 03 voix contre (Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN) pour le budget annexe du camping municipal.

Pour extrait conforme,
Chauvigny, le 13 juillet 2020
Le Maire,



Mairie de CHAUVIGNY
Gérard HERBERT

AR PREFECTURE
086-218600708-20200709-2020062-DE
Reçu le 21/07/2020

Département de la Vienne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de Poitiers

Séance du : 9 JUILLET 2020

Nous soussignés, Gérard HERBERT, avons adressé le 3 JUILLET Deux Mil Vingt, à chacun des membres du Conseil Municipal une convocation pour la réunion du Conseil Municipal, fixée le 9 JUILLET Deux Mil Vingt à DIX NEUF HEURES TRENTE MINUTES.

L'An Deux Mil Vingt, le 9 JUILLET à DIX NEUF HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Poterie sous la présidence de Monsieur Gérard HERBERT.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur HERBERT, Maire, Mesdames GARDA-FLIP, MARIGNAN, Monsieur LARY, Madame DEMAZEAU, Monsieur DELIS, Madame GREFFIER, Adjoint, Mesdames SOLANO, COTTIN, Monsieur BARTONICEK, Madame DA SILVA, Monsieur COURCO, Madame SANTOS, Monsieur GROSJEAN, Madame LEPROUX, Monsieur BYKOWSKI, Madame BRACHET, Monsieur PELUCHON, Mesdames BEKAR, PERRAUX, Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN, Madame LEMOINE, Monsieur BONNIN, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS : Monsieur DAOUT qui a donné pouvoir à Madame GARDA-FLIP
Monsieur TALBOT qui a donné pouvoir à Madame BRACHET
Monsieur CHASSIER qui a donné pouvoir à Monsieur BYKOWSKI
Monsieur MULTEAU qui a donné pouvoir à Madame DEMAZEAU

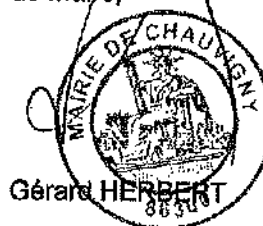
Monsieur GUÉRIN a été nommé Secrétaire de Séance.

2020-063 FIXATION DE TARIFS POUR MARCHÉS

Sur proposition de Monsieur Gérard DELIS, Adjoint au Commerce, le Conseil Municipal décide par 26 voix pour et 03 abstentions (Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN) :

1. De modifier les tarifs précédemment adoptés par délibération du 19 décembre 2019 relatifs aux marchés,
2. De fixer le tarif de la participation demandée aux artisans à 10 € pour le marché de nuit qui sera organisé le 12 août 2020,
3. D'autoriser Monsieur le Maire à faire tout le nécessaire dans ce cadre.

Pour extrait-conforme,
Chauvigny, le 15 juillet 2020
Le Maire,



AR PREFECTURE

086-218600708-20200709-2020063-DE
Reçu le 21/07/2020

Séance du : 9 JUILLET 2020

Nous soussignés, Gérard HERBERT, avons adressé le 3 JUILLET Deux Mil Vingt, à chacun des membres du Conseil Municipal une convocation pour la réunion du Conseil Municipal, fixée le 9 JUILLET Deux Mil Vingt à DIX NEUF HEURES TRENTE MINUTES.

L'An Deux Mil Vingt, le 9 JUILLET à DIX NEUF HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Poterie sous la présidence de Monsieur Gérard HERBERT.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur HERBERT, Maire, Mesdames GARDA-FLIP, MARIGNAN, Monsieur LARY, Madame DEMAZEAU, Monsieur DELIS, Madame GREFFIER, Adjoint, Mesdames SOLANO, COTTIN, Monsieur BARTONICEK, Madame DA SILVA, Monsieur COURCO, Madame SANTOS, Monsieur GROSJEAN, Madame LEPROUX, Monsieur BYKOWSKI, Madame BRACHET, Monsieur PELUCHON, Mesdames BEKAR, PERRAUX, Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN, Madame LEMOINE, Monsieur BONNIN, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS :

Monsieur DAOUT qui a donné pouvoir à Madame GARDA-FLIP
Monsieur TALBOT qui a donné pouvoir à Madame BRACHET
Monsieur CHASSIER qui a donné pouvoir à Monsieur BYKOWSKI
Monsieur MULTEAU qui a donné pouvoir à Madame DEMAZEAU

Monsieur GUÉRIN a été nommé Secrétaire de Séance.

2020-064 TARIFS CAMPING MUNICIPAL

Monsieur DELIS, Adjoint au Commerce, expose qu'afin de dynamiser la fréquentation touristique au Camping Municipal pour cette saison et ce, suite à la crise sanitaire, il pourrait être proposé le principe d'offrir une nuitée pour les résidents séjournant au moins une semaine à CHAUVIGNY, ce qui correspond à une réduction de 14% du coût du séjour en chalets, studios et emplacements.

Au niveau de la facturation présentée aux clients, cette réduction figurera sur une ligne particulière mentionnant la gratuité de cette nuitée, les six autres nuitées étant facturées sur une autre ligne.

Monsieur DELIS expose que les tarifs de location des chalets étant structurés à la semaine, pour faire apparaître cette réduction sur deux lignes, comme indiqué ci-dessus, il convient de paramétrer de logiciel de gestion du camping et d'adopter un tarif permettant de distinguer la gratuité d'une nuit. Considérant ce qui précède, sur la base des tarifs votés par le Conseil en décembre 2019, il est proposé d'adopter les tarifs qui suivent :

- du 04/07/2020 au 05/09/2020 :

Tarifs : 460,00 €
6 nuits : 395,60 €
Nuit offerte : 64,40 €

- du 05/09/2020 au 03/10/2020 :

Tarifs : 345,00 €
6 nuits : 296,70 €
Nuit offerte : 48,30 €

AR PREFECTURE

086-218600708-20200709-2020064-DE
Reçu le 21/07/2020

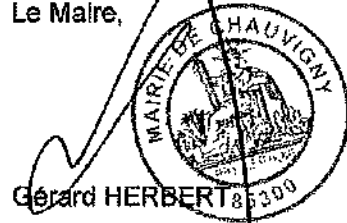
Dans le même esprit, au titre de la relance de l'activité économique, pour tout séjour minimal d'une semaine au camping, la Commune offrira au touriste un chèque cadeau de l'association des commerçants, d'une valeur de 10 €, afin de l'inviter à découvrir l'offre commerciale de la ville.

Ces propositions ont été évoquées lors de la récente commission commerce.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide par 26 voix pour et 03 abstentions (Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN) :

1. D'adopter les tarifs ci-dessus indiqués pour la saison 2020 pour les locations de chalets au Camping Municipal,
2. De donner un avis favorable à l'opération proposée en direction du commerce local via l'association des commerçants,
3. D'autoriser Mr le Maire ou en cas d'empêchement, l'adjoint délégué, Monsieur DELIS, à faire tout le nécessaire à cette fin.

Pour extrait conforme,
Chauvigny, le 16 juillet 2020
Le Maire,



AR PREFECTURE

086-218600708-20200708-2020064-DE
Reçu le 21/07/2020

Séance du : 9 JUILLET 2020

Nous soussignés, Gérard HERBERT, avons adressé le 3 JUILLET Deux Mil Vingt, à chacun des membres du Conseil Municipal une convocation pour la réunion du Conseil Municipal, fixée le 9 JUILLET Deux Mil Vingt à DIX NEUF HEURES TRENTE MINUTES.

L'An Deux Mil Vingt, le 9 JUILLET à DIX NEUF HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Poterie sous la présidence de Monsieur Gérard HERBERT.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur HERBERT, Maire, Mesdames GARDA-FLIP, MARIGNAN, Monsieur LARY, Madame DEMAZEAU, Monsieur DELIS, Madame GREFFIER, Adjoint, Mesdames SOLANO, COTTIN, Monsieur BARTONICEK, Madame DA SILVA, Monsieur COURCO, Madame SANTOS, Monsieur GROSJEAN, Madame LEPROUX, Monsieur BYKOWSKI, Madame BRACHET, Monsieur PELUCHON, Mesdames BEKAR, PERRAUX, Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN, Madame LEMOINE, Monsieur BONNIN, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS : Monsieur DAOUT qui a donné pouvoir à Madame GARDA-FLIP
Monsieur TALBOT qui a donné pouvoir à Madame BRACHET
Monsieur CHASSIER qui a donné pouvoir à Monsieur BYKOWSKI
Monsieur MULTEAU qui a donné pouvoir à Madame DEMAZEAU

Monsieur GUÉRIN a été nommé Secrétaire de Séance.

**2020-065 RENOUELEMENT DU POSTE D'EDUCATEUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET
SPORTIVES (APS) POUR LA RESPONSABILITÉ
DE LA SALLE DE MUSCULATION MUNICIPALE « TOP FORME »**

Madame GARDA-FLIP, 1^{ère} Adjointe au Personnel, rappelle que par délibération en date du 27 février 2020, il avait été décidé de renouveler le poste d'Edicateur Territorial des APS pour la responsabilité de la salle municipale « TOP FORME » à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2020 soit par voie statutaire soit par voie contractuelle.

Dans ce cadre, une publication de poste a été faite et un appel à candidatures a été lancé. A l'issue de cette procédure, 8 offres ont été reçues en Mairie dont une statutaire mais ne répondant pas aux exigences de diplômes requises. Au vu des compétences et des profils des candidatures, il est proposé de retenir celle de la personne en place. En outre, cette dernière est admissible aux épreuves orales du concours d'éducateur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

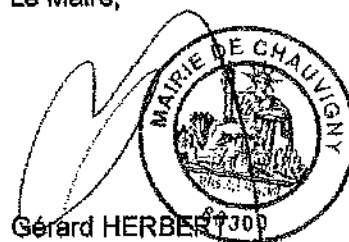
1. De procéder au renouvellement du poste d'Edicateur des APS à temps complet par voie contractuelle et ce, pour une durée d'une année à compter du 1^{er} septembre 2020,
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat avec la personne en poste,

AR PREFECTURE

036-218600708-20200709-2020005-DE
Reçu le 21/07/2020

3. De dire que l'agent sera rémunéré sur le 5ème échelon du grade d'Éducateur Territorial des APS et bénéficiera du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Pour extrait conforme,
Chauvigny, le 13 juillet 2020
Le Maire,



AR PREFECTURE

086-218600708-20200709-2020085-DE
Reçu le 21/07/2020

Séance du : 9 JUILLET 2020

Nous soussignés, Gérard HERBERT, avons adressé le 3 JUILLET Deux Mil Vingt, à chacun des membres du Conseil Municipal une convocation pour la réunion du Conseil Municipal, fixée le 9 JUILLET Deux Mil Vingt à DIX NEUF HEURES TRENTE MINUTES.

L'An Deux Mil Vingt, le 9 JUILLET à DIX NEUF HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Poterie sous la présidence de Monsieur Gérard HERBERT.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur HERBERT, Maire, Mesdames GARDA-FLIP, MARIGNAN, Monsieur LARY, Madame DEMAZEAU, Monsieur DELIS, Madame GREFFIER, Adjoint, Mesdames SOLANO, COTTIN, Monsieur BARTONICEK, Madame DA SILVA, Monsieur COURCO, Madame SANTOS, Monsieur GROSJEAN, Madame LEPROUX, Monsieur BYKOWSKI, Madame BRACHET, Monsieur PELUCHON, Mesdames BEKAR, PERRAUX, Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN, Madame LEMOINE, Monsieur BONNIN, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS :

Monsieur DAOUT qui a donné pouvoir à Madame GARDA-FLIP
Monsieur TALBOT qui a donné pouvoir à Madame BRACHET
Monsieur CHASSIER qui a donné pouvoir à Monsieur BYKOWSKI
Monsieur MULTEAU qui a donné pouvoir à Madame DEMAZEAU

Monsieur GUÉRIN a été nommé Secrétaire de Séance.

**2020-066 RENOUELEMENT DE POSTES CONTRACTUELS POUR
LA SALLE DE MUSCULATION MUNICIPALE**

Madame GARDA-FLIP, 1^{ère} Adjointe au Personnel, rappelle que par délibération en date du 20 juin 2019, il avait été décidé de créer 2 postes contractuels pour exercer les fonctions d'animateur à la salle de remise en forme municipale « TOP FORME ». Les contrats se terminent au 31 juillet 2020.

Madame GARDA-FLIP expose qu'il s'agit de personnes spécialisées et diplômées dans le domaine des métiers du sport et de la forme ayant pour vocation à exercer des emplois qui ne peuvent pas être la plupart du temps pourvus par des candidatures statutaires.

Par conséquent, elle propose de pourvoir ces deux postes par voie contractuelle à raison de 18h30mns par semaine pour l'un et 19 h pour l'autre, pour une durée de 11 mois. Ces agents seront rémunérés sur une base horaire de 25 € 20 conformément à la délibération du 18 décembre 2007 n°2007-89.

En conséquence,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la FPT et notamment l'article 3

AR PREFECTURE



086-216600706-20200709-2020066-DE
Reçu le 21/07/2020

En application de l'article 5 du décret n°88-145 du 15 février 1988, les agents qui à la fin de leur contrat n'ont pu bénéficier de leurs congés annuels seront indemnisés dans la limite de 10% des rémunérations brutes pendant la durée du contrat

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1. De renouveler les deux postes d'agents contractuels évoqués ci-dessus respectivement à raison de 18 h 30 et 19 h hebdomadaires du 1^{er} septembre 2020 au 31 juillet 2021 rémunérés sur la base de 25 € 20 pour faire face à un accroissement temporaire d'activité,
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants et faire tout le nécessaire dans ce cadre,
3. De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 de la Commune.

Pour extrait conforme,
Chauvigny, le 13 juillet 2020
Le Maire,



Gérard HERBE

AR PREFECTURE

086-218600703-20200709-2020066-DE
Reçu le 21/07/2020

Séance du : 9 JUILLET 2020

Nous soussignés, Gérard HERBERT, avons adressé le 3 JUILLET Deux Mil Vingt, à chacun des membres du Conseil Municipal une convocation pour la réunion du Conseil Municipal, fixée le 9 JUILLET Deux Mil Vingt à DIX NEUF HEURES TRENTE MINUTES.

L'An Deux Mil Vingt, le 9 JUILLET à DIX NEUF HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Poterie sous la présidence de Monsieur Gérard HERBERT.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur HERBERT, Maire, Mesdames GARDA-FLIP, MARIGNAN, Monsieur LARY, Madame DEMAZEAU, Monsieur DELIS, Madame GREFFIER, Adjoint, Mesdames SOLANO, COTTIN, Monsieur BARTONICEK, Madame DA SILVA, Monsieur COURCO, Madame SANTOS, Monsieur GROSJEAN, Madame LEPROUX, Monsieur BYKOWSKI, Madame BRACHET, Monsieur PELUCHON, Mesdames BEKAR, PERRAUX, Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN, Madame LEMOINE, Monsieur BONNIN, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS : Monsieur DAOUT qui a donné pouvoir à Madame GARDA-FLIP
Monsieur TALBOT qui a donné pouvoir à Madame BRACHET
Monsieur CHASSIER qui a donné pouvoir à Monsieur BYKOWSKI
Monsieur MULTEAU qui a donné pouvoir à Madame DEMAZEAU

Monsieur GUÉRIN a été nommé Secrétaire de Séance.

**2020-067 AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS LORS D'ACCROISSEMENT
TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITÉ**

Madame GARDA-FLIP, Adjointe au Personnel, rappelle au Conseil que selon les dispositions de la loi de 1984, les collectivités territoriales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité et un accroissement saisonnier d'activité. Ainsi, ces recrutements peuvent être effectués, pour les besoins saisonniers, par contrat à durée déterminée de maximum six mois renouvellement compris pendant une même période de 12 mois.

Madame GARDA-FLIP précise également que ces agents perçoivent le traitement indiciaire correspondant à l'indice du 1^{er} grade de recrutement de catégorie C, le supplément familial de traitement et peuvent bénéficier du régime indemnitaire dans les conditions fixées par la délibération institutive pour ce type de personnel. Enfin, les agents qui à la fin de leur contrat n'auront pu bénéficier de leurs congés annuels seront indemnisés dans la limite de 10 % des rémunérations totales brutes perçues pendant la durée du contrat.

Ainsi, considérant qu'il est nécessaire de renforcer certains services tels que l'accueil de l'Hôtel de Ville, le Camping Municipal, le Centre Technique Municipal, le Conseil Municipal décide par 26 voix pour et 03 voix contre (Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUERIN) :

1. De procéder à la création de trois emplois saisonniers à temps complet selon les modalités indiquées ci-dessus et selon le détail suivant :
 - . 3 emplois au Camping Municipal du 13/07 au 23/08 2020,
 - . 1 emploi à l'accueil de l'Hôtel de ville du 13/07 au 31/08 2020,

AR PREFECTURE

086-218600708-20200709-2020067-DE
Recu le 21/07/2020

. 1 emploi au Centre Technique Municipal du 1^{er} au 31 août 2020.

2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants.

Pour extrait conforme,
Chauvigny, le 13 juillet 2020
Le Maire,



Gérard HERBERT

AR PREFECTURE

086-2186 00708-20200709-2020067-DE
Reçu le 21/07/2020

Séance du : 9 JUILLET 2020

Nous soussignés, Gérard HERBERT, avons adressé le 3 JUILLET Deux Mil Vingt, à chacun des membres du Conseil Municipal une convocation pour la réunion du Conseil Municipal, fixée le 9 JUILLET Deux Mil Vingt à DIX NEUF HEURES TRENTE MINUTES.

L'An Deux Mil Vingt, le 9 JUILLET à DIX NEUF HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Poterie sous la présidence de Monsieur Gérard HERBERT.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur HERBERT, Maire, Mesdames GARDA-FLIP, MARIGNAN, Monsieur LARY, Madame DEMAZEAU, Monsieur DELIS, Madame GREFFIER, Adjoint, Mesdames SOLANO, COTTIN, Monsieur BARTONICEK, Madame DA SILVA, Monsieur COURCO, Madame SANTOS, Monsieur GROSJEAN, Madame LEPROUX, Monsieur BYKOWSKI, Madame BRACHET, Monsieur PELUCHON, Mesdames BEKAR, PERRAUX, Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN, Madame LEMOINE, Monsieur BONNIN, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS : Monsieur DAOUT qui a donné pouvoir à Madame GARDA-FLIP
Monsieur TALBOT qui a donné pouvoir à Madame BRACHET
Monsieur CHASSIER qui a donné pouvoir à Monsieur BYKOWSKI
Monsieur MULTEAU qui a donné pouvoir à Madame DEMAZEAU

Monsieur GUÉRIN a été nommé Secrétaire de Séance.

2020-068 RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE POUR LE CENTRE D'ANIMATION POPULAIRE (CAP)

Madame Nelly GARDA-FLIP, 1^{ère} Adjointe au Personnel, rappelle au Conseil que les collectivités peuvent recruter des vacataires et que dans ce cas, trois conditions doivent être réunies :

- Recrutement pour un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et correspondant à un besoin ponctuel de la collectivité,
- Rémunération rattachée à un acte.

Considérant qu'il serait nécessaire de recruter un agent vacataire pour assurer l'animation de l'atelier couture au Centre d'Animation Populaire (CAP) pour la prochaine rentrée du 08 septembre 2020 au 01^{er} juillet 2021, de fixer la rémunération sur la base de 19 € par vacation comme défini par la délibération n°2007-89 du 18 décembre 2007.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

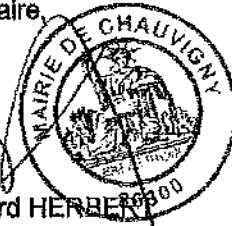
1. De procéder au recrutement d'un vacataire au CAP pour la période du 08/09/2020 au 01/07/2021,
2. De fixer la rémunération sur la base de 19 € par vacation,
3. De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget de la Commune,

AR PREFECTURE

036-2186 007 03-20200709-2020068-DE
Reçu le 21/07/2020

4. D'autoriser Monsieur le Maire à faire tout le nécessaire à cette fin.

Pour extrait conforme,
Chauvigny, le 13 juillet 2020
Le Maire,


Gérard HERBET

AR PREFECTURE

086-218500708-20200709-2020058-DE
Reçu le 21/07/2020

Séance du : 9 JUILLET 2020

Nous soussignés, Gérard HERBERT, avons adressé le 3 JUILLET Deux Mil Vingt, à chacun des membres du Conseil Municipal une convocation pour la réunion du Conseil Municipal, fixée le 9 JUILLET Deux Mil Vingt à DIX NEUF HEURES TRENTE MINUTES.

L'An Deux Mil Vingt, le 9 JUILLET à DIX NEUF HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Poterie sous la présidence de Monsieur Gérard HERBERT.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur HERBERT, Maire, Mesdames GARDA-FLIP, MARIGNAN, Monsieur LARY, Madame DEMAZEAU, Monsieur DELIS, Madame GREFFIER, Adjoint, Mesdames SOLANO, COTTIN, Monsieur BARTONICEK, Madame DA SILVA, Monsieur COURCO, Madame SANTOS, Monsieur GROSJEAN, Madame LEPROUX, Monsieur BYKOWSKI, Madame BRACHET, Monsieur PELUCHON, Mesdames BEKAR, PERRAUX, Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN, Madame LEMOINE, Monsieur BONNIN, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS : Monsieur DAOUT qui a donné pouvoir à Madame GARDA-FLIP
Monsieur TALBOT qui a donné pouvoir à Madame BRACHET
Monsieur CHASSIER qui a donné pouvoir à Monsieur BYKOWSKI
Monsieur MULTEAU qui a donné pouvoir à Madame DEMAZEAU

Monsieur GUÉRIN a été nommé Secrétaire de Séance.

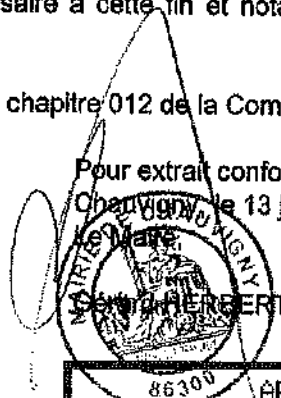
**2020-069 POSTE FILIÈRE CULTURELLE – ATELIER DANSE
AU CENTRE D'ANIMATION POPULAIRE (CAP)**

Madame Nelly GARDA-FLIP, 1^{ère} Adjointe au Personnel, rappelle au Conseil que par délibération en date du 26 septembre 2019, il avait été décidé de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe contractuel à raison de 4 heures par semaine du 23 septembre 2019 au 04 juillet 2020 et ce, pour assurer l'animation de l'atelier de danse classique au CAP.

Sur proposition de Madame GARDA-FLIP, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1. De procéder au renouvellement du poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe contractuel à raison de 4 heures par semaine et ce, du 07/09/2020 au 28/06/2021,
2. De fixer la rémunération sur la base du 3^{ème} échelon du grade évoqué,
3. D'autoriser Monsieur le Maire à faire tout le nécessaire à cette fin et notamment signer le contrat correspondant,
4. De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 de la Commune.

Pour extrait conforme,
Chauvigny le 13 juillet 2020



86300	PAR PREFECTURE
086-218600708-20200709-2020069-DE	
Reçu le 21/07/2020	

Département de la Vienne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de Poitiers

Séance du : 9 JUILLET 2020

Nous soussignés, Gérard HERBERT, avons adressé le 3 JUILLET Deux Mil Vingt, à chacun des membres du Conseil Municipal une convocation pour la réunion du Conseil Municipal, fixée le 9 JUILLET Deux Mil Vingt à DIX NEUF HEURES TRENTE MINUTES.

L'An Deux Mil Vingt, le 9 JUILLET à DIX NEUF HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Poterie sous la présidence de Monsieur Gérard HERBERT.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur HERBERT, Maire, Mesdames GARDA-FLIP, MARIGNAN, Monsieur LARY, Madame DEMAZEAU, Monsieur DELIS, Madame GREFFIER, Adjoint, Mesdames SOLANO, COTTIN, Monsieur BARTONICEK, Madame DA SILVA, Monsieur COURCO, Madame SANTOS, Monsieur GROSJEAN, Madame LEPROUX, Monsieur BYKOWSKI, Madame BRACHET, Monsieur PELUCHON, Mesdames BEKAR, PERRAUX, Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN, Madame LEMOINE, Monsieur BONNIN, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS :

Monsieur DAOUT qui a donné pouvoir à Madame GARDA-FLIP
Monsieur TALBOT qui a donné pouvoir à Madame BRACHET
Monsieur CHASSIER qui a donné pouvoir à Monsieur BYKOWSKI
Monsieur MULTEAU qui a donné pouvoir à Madame DEMAZEAU

Monsieur GUÉRIN a été nommé Secrétaire de Séance.


2020-070 MODIFICATION DU TABLEAU DU PERSONNEL COMMUNAL PERMANENT

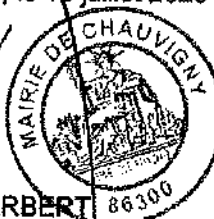
Madame Nelly GARDA-FLIP, 1^{ère} Adjointe au Personnel, expose au Conseil qu'un agent travaillant dans les écoles, Adjoint Technique principal, remplit les conditions d'ancienneté dans ce grade pour être intégré sur le grade d'ATSEM.

Sur proposition de Madame GARDA-FLIP, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1. De modifier ainsi qu'il suit le tableau des effectifs du personnel communal à effet du 1er septembre 2020 :
 - . Création d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps complet,
 - . Suppression d'un poste d'adjoint Technique principal 2^{ème} classe à temps complet.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à faire tout le nécessaire dans ce cadre.

Pour extrait conforme,
Chauvigny, le 15 juillet 2020
Le Maire,


Gérard HERBERT 86300



AR PREFECTURE

086-218600708-20200709-2020070-DE
Recu le 21/07/2020

Séance du : 9 JUILLET 2020

Nous soussignés, Gérard HERBERT, avons adressé le 3 JUILLET Deux Mil Vingt, à chacun des membres du Conseil Municipal une convocation pour la réunion du Conseil Municipal, fixée le 9 JUILLET Deux Mil Vingt à DIX NEUF HEURES TRENTE MINUTES.

L'An Deux Mil Vingt, le 9 JUILLET à DIX NEUF HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Poterie sous la présidence de Monsieur Gérard HERBERT.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur HERBERT, Maire, Mesdames GARDA-FLIP, MARIGNAN, Monsieur LARY, Madame DEMAZEAU, Monsieur DELIS, Madame GREFFIER, Adjoint, Mesdames SOLANO, COTTIN, Monsieur BARTONICEK, Madame DA SILVA, Monsieur COURCO, Madame SANTOS, Monsieur GROSJEAN, Madame LEPROUX, Monsieur BYKOWSKI, Madame BRACHET, Monsieur PELUCHON, Mesdames BEKAR, PERRAUX, Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN, Madame LEMOINE, Monsieur BONNIN, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS : Monsieur DAOUT qui a donné pouvoir à Madame GARDA-FLIP
Monsieur TALBOT qui a donné pouvoir à Madame BRACHET
Monsieur CHASSIER qui a donné pouvoir à Monsieur BYKOWSKI
Monsieur MULTEAU qui a donné pouvoir à Madame DEMAZEAU

Monsieur GUÉRIN a été nommé Secrétaire de Séance.

2020-071 RUPTURE CONVENTIONNELLE

Exposé de Madame GARDA-FLIP, 1^{ère} Adjointe au Personnel

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment son article 72,

Vu le décret n° 2019-1593 du 31 décembre 2019 relatif à la procédure de rupture conventionnelle dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2019-1596 du 31 décembre 2019 relatif à l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle dans la fonction publique et portant diverses dispositions relatives aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement des agents dans leurs transitions professionnelles,

Vu le courrier de Madame Elise BARRIBAULT, agent de la collectivité sollicitant une rupture conventionnelle,

Madame GARDA-FLIP rappelle à l'assemblée :

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment son article 72 instaure la rupture conventionnelle pour les contractuels en CDI et, à partir du 1er janvier 2020, son expérimentation jusqu'au 31 décembre 2025 pour les fonctionnaires titulaires.

A l'initiative de Madame Elise BARRIBAULT, un entretien préalable s'est déroulé le 24 juin 2020, les échanges ont porté sur :

- 1° Les motifs de la demande et le principe de la rupture conventionnelle ;
- 2° La fixation de la date de la cessation définitive des fonctions ou du contrat ;
- 3° Le montant envisagé de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle ;

AR PREFECTURE

066-216600706-20200709-2020071-DE
Reçu le 21/07/2020

4° Les conséquences de la cessation définitive des fonctions, notamment le bénéfice de l'assurance chômage, l'obligation de remboursement prévue aux articles 8 et 49 décies du Décret n°2019-1593 et le respect des obligations déontologiques prévues aux articles 25 octies et 26 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée et à l'article 432-13 du code pénal.

Madame GARDA-FLIP présente à l'assemblée le projet de convention de rupture conventionnelle.

Compte tenu de l'ancienneté de service et de la rémunération brute de référence de Madame Elise BARRIBAUT, les parties proposent de fixer le montant de l'Indemnité Spécifique de Rupture Conventionnelle (ISRC) à hauteur de 9 000 €.

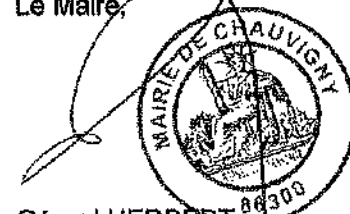
La date de cessation définitive de fonctions ou date de fin de contrat serait fixée au 12 Août 2020.

Il appartient donc au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de convention présenté.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Madame GARDA-FLIP et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. D'approuver le montant de l'Indemnité Spécifique de Rupture Conventionnelle (ISRC) à hauteur de 9 000 €,
2. De fixer la date de cessation définitive de fonctions ou date de fin de contrat au 12 août 2020,
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer de la convention de rupture conventionnelle avec Madame Elise BARRIBAUT,
4. De préciser que les crédits correspondants seront prévus au budget.

Pour extrait conforme,
Chauvigny, le 13 juillet 2020
Le Maire,



Gérard HERBERT

AR PREFECTURE

086-21860708-20200709-2020071-DE
Reçu le 21/07/2020

Séance du : 9 JUILLET 2020

Nous soussignés, Gérard HERBERT, avons adressé le 3 JUILLET Deux Mil Vingt, à chacun des membres du Conseil Municipal une convocation pour la réunion du Conseil Municipal, fixée le 9 JUILLET Deux Mil Vingt à DIX NEUF HEURES TRENTE MINUTES.

L'An Deux Mil Vingt, le 9 JUILLET à DIX NEUF HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Poterie sous la présidence de Monsieur Gérard HERBERT.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur HERBERT, Maire, Mesdames GARDA-FLIP, MARGNAN, Monsieur LARY, Madame DEMAZEAU, Monsieur DELIS, Madame GREFFIER, Adjointe, Mesdames SOLANO, COTTIN, Monsieur BARTONICEK, Madame DA SILVA, Monsieur COURCO, Madame SANTOS, Monsieur GROSJEAN, Madame LEPROUX, Monsieur BYKOWSKI, Madame BRACHET, Monsieur PELUCHON, Mesdames BEKAR, PERRAUX, Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN, Madame LEMOINE, Monsieur BONNIN, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS : Monsieur DAOUT qui a donné pouvoir à Madame GARDA-FLIP
Monsieur TALBOT qui a donné pouvoir à Madame BRACHET
Monsieur CHASSIER qui a donné pouvoir à Monsieur BYKOWSKI
Monsieur MULTEAU qui a donné pouvoir à Madame DEMAZEAU

Monsieur GUÉRIN a été nommé Secrétaire de Séance.

**2020-072 ADHÉSION A LA MISSION DE CONTRÔLE DES DOSSIERS CNRACL
PAR LE CENTRE DE GESTION**

Exposé de Madame GARDA-FLIP, 1^{ère} Adjointe au Personnel

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 24,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Vienne en date du 14 février 2020 autorisant le Président à proposer de nouvelles conventions de contrôle ou de réalisation aux collectivités et établissements publics affiliés pendant la durée de la convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts,

Considérant que le Centre de Gestion de la Vienne propose deux modalités d'accompagnement aux employeurs territoriaux pour leurs dossiers CNRACL, le contrôle ou la réalisation.

Madame GARDA-FLIP présente à l'assemblée les tarifs pour les prestations de contrôle et de réalisation des dossiers CNRACL fixés par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Vienne à compter du 01/01/2020 :

AR PREFECTURE

086-216600706-20200709-2020072-DE
Reçu le 21/07/2020

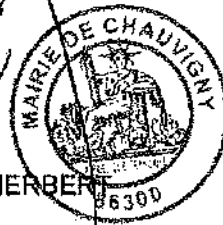
Dossiers dématérialisés	convention réalisation	convention contrôle
L'immatriculation de l'employeur	24,00	
L'affiliation	8,00	-
Le dossier de demande de retraite		
• Pension vieillesse « normale » et réversion	48,00	24,00
• Pension départ anticipé hors invalidité (carrière longue, catégorie active, fonctionnaire handicapé...)	65,00	32,50
• Pension départ anticipé pour invalidité	80,00	40,00
• Demande d'avis préalable	32,00	16,00
Qualification de CIR	24,00	18,00
L'étude de retraite : droits acquis, estimation de pension	16€/heure	16€/heure
La fiabilisation du Compte Individuel Retraite (CIR)	12,00	9,00
Le droit à l'information : réalisation de la saisie des données dématérialisées (historiques de carrière et pré-liquidation) devant être transmises à la CNRACL	24,00	18,00
Aide à la correction des anomalies sur déclarations individuelles	16€/heure	16€/heure
Dossiers non dématérialisés	convention réalisation	convention contrôle
La demande de régularisation de services	24,00	24,00
La validation des services de non titulaire	32,00	32,00
Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB)	48,00	48,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1. D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative au contrôle des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion applicable du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022,
2. De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

Pour extrait conforme,
Chauvigny le 15 juillet 2020
Le Maire,

Gérard HERBERG



AP: PREFECTURE

086-21860706-20200709-2020072-DE
Reçu le 21/07/2020

Séance du : 9 JUILLET 2020

Nous soussignés, Gérard HERBERT, avons adressé le 3 JUILLET Deux Mil Vingt, à chacun des membres du Conseil Municipal une convocation pour la réunion du Conseil Municipal, fixée le 9 JUILLET Deux Mil Vingt à DIX NEUF HEURES TRENTE MINUTES.

L'An Deux Mil Vingt, le 9 JUILLET à DIX NEUF HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Poterie sous la présidence de Monsieur Gérard HERBERT.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur HERBERT, Maire, Mesdames GARDA-FLIP, MARIGNAN, Monsieur LARY, Madame DEMAZEAU, Monsieur DELIS, Madame GREFFIER, Adjoint, Mesdames SOLANO, COTTIN, Monsieur BARTONICEK, Madame DA SILVA, Monsieur COURCO, Madame SANTOS, Monsieur GROSJEAN, Madame LEPROUX, Monsieur BYKOWSKI, Madame BRACHET, Monsieur PELUCHON, Mesdames BEKAR, PERRAUX, Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN, Madame LEMOINE, Monsieur BONNIN, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS :

Monsieur DAOUT qui a donné pouvoir à Madame GARDA-FLIP
Monsieur TALBOT qui a donné pouvoir à Madame BRACHET
Monsieur CHASSIER qui a donné pouvoir à Monsieur BYKOWSKI
Monsieur MULTEAU qui a donné pouvoir à Madame DEMAZEAU

Monsieur GUÉRIN a été nommé Secrétaire de Séance.

**2020-073 VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER COMMUNAL SIS RUE PORTE CHEVREAU
CONSTITUE DES PARCELLES AS N°97 ET AS N°98**

Monsieur Jean-Claude LARY, Adjoint aux Travaux et au patrimoine, expose au Conseil que la Commune de CHAUVIGNY est propriétaire d'une parcelle bâtie cadastrée n° AS 97 d'une contenance de 78 m² sur laquelle est édifiée une grange et d'une parcelle nue cadastrée n° AS 98 d'une contenance de 24 m² constitutif d'un passage attenant, propriété en indivision avec la parcelle bâtie voisine cadastrée AS n° 100, le tout sis 10 bis et 12 bis rue Porte Chevreau.

La grange abritait jusqu'ici des objets des Musées et de la SRAC, mais son état d'entretien – toiture et portail en mauvais état – ne permettait plus de d'assurer une bonne conservation des dits objets. De plus, le défaut d'électricité et de point d'eau rendait difficile l'accès et le nettoyage du lieu. Il a donc été décidé de transférer ces objets dans un espace plus sûr et de céder le bien à des tiers.

Monsieur LARY informe que le service du Domaine a été sollicité et a émis un avis en date du 22 août 2019 sur la valeur vénale du bien à hauteur de 27 000 €.

Par ailleurs, l'ensemble Immobilier – grange, appentis et jardin - sis 10 rue Porte Chevreau, contigu à la grange communale, a fait l'objet d'une vente au profit de Monsieur PUCHAUD Alexandre et Madame GRAVELEAU Séverine en vue de transformer le bâti en logement.

Or, cette propriété et celle de la Commune ont été identifiées, dans le cadre de la procédure de révision du PLU, comme un îlot nécessitant une réhabilitation visant, d'une part, à résorber la vacance pour création de logement et, d'autre part, à conserver un patrimoine bâti de qualité. Il est donc cohérent que les consorts PUCHAUD et GRAVELEAU s'intéressent à la grange communale pour l'inclure dans leur projet.

AR PREFECTURE

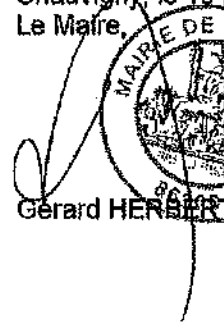
096-218600708-20200709-2020073-DE
Reçu le 21/07/2020

Compte tenu de la dégradation du bâti s'étant en outre fortement accentuée ces derniers temps (nécessaire remaniement de la toiture, changement du portail..), élément non pris en compte par le service des domaines qui a procédé à l'évaluation uniquement sur la base de références de transactions similaires sur le marché local, il a été évoqué un prix de cession de 20 000 €.

Ayant entendu cet exposé, le Conseil décide par 26 voix pour et 03 abstentions (Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN) :

1. De passer outre l'avis des domaines,
2. Que la Commune vende les parcelles communales AS n°97 et AS n°98 au prix de 20 000 € à Monsieur PUCHAUD Alexandre et Madame GRAVELEAU Séverine, étant entendu que les frais annexes resteront à la charge des acquéreurs,
3. D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'adjoint délégué, Monsieur LARY, à signer l'acte de vente correspondant.

Pour extrait conforme,
Chauvigny, le 15 juillet 2020
Le Maire,


Gérard HENRIET

MAIRIE DE CHAUVIGNY

AR PREFECTURE

066-218600706-20200709-2020073-DE
Regu le 21/07/2020

Séance du : 9 JUILLET 2020

Nous soussignés, Gérard HERBERT, avons adressé le 3 JUILLET Deux Mil Vingt, à chacun des membres du Conseil Municipal une convocation pour la réunion du Conseil Municipal, fixée le 9 JUILLET Deux Mil Vingt à DIX NEUF HEURES TRENTE MINUTES.

L'An Deux Mil Vingt, le 9 JUILLET à DIX NEUF HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Poterie sous la présidence de Monsieur Gérard HERBERT.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur HERBERT, Maire, Mesdames GARDA-FLIP, MARIGNAN, Monsieur LARY, Madame DEMAZEAU, Monsieur DELIS, Madame GREFFIER, Adjoint, Mesdames SOLANO, COTTIN, Monsieur BARTONICEK, Madame DA SILVA, Monsieur COURCO, Madame SANTOS, Monsieur GROSJEAN, Madame LEPROUX, Monsieur BYKOWSKI, Madame BRACHET, Monsieur PELUCHON, Mesdames BEKAR, PERRAUX, Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN, Madame LEMOINE, Monsieur BONNIN, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS : Monsieur DAOUT qui a donné pouvoir à Madame GARDA-FLIP
Monsieur TALBOT qui a donné pouvoir à Madame BRACHET
Monsieur CHASSIER qui a donné pouvoir à Monsieur BYKOWSKI
Monsieur MULTEAU qui a donné pouvoir à Madame DEMAZEAU

Monsieur GUÉRIN a été nommé Secrétaire de Séance.

2020-074 LOCATION D'HABITATION DANS L'IMMEUBLE COMMUNAL SIS RUE DES PUY

Monsieur Jean-Claude LARY, Adjoint au patrimoine, propose au Conseil Municipal de fixer de nouveau le loyer mensuel de l'appartement au 2^{ème} étage de l'immeuble communal sis 23 rue des Puy à 420 €. Le loyer sera indexé annuellement en fonction de l'indice des loyers publié par l'INSEE.

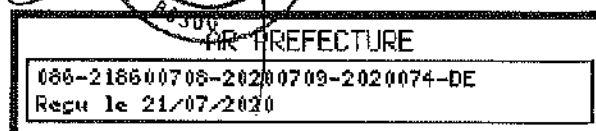
Le descriptif est le suivant : superficie de 76 m² et 3 pièces principales. Bon état de location.

Monsieur LARY expose que les charges concernant la consommation d'eau et d'électricité seront versées par le locataire sur les 12 mois de l'année pour un montant de 150 € / mois qui seront payées d'avance en sus du loyer. Une régularisation sera effectuée au 31 décembre de chaque année en fonction des consommations réelles constatées sur les compteurs de l'appartement.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

1. D'accepter les conditions ci-dessus énoncées pour la location de l'appartement au 2^{ème} étage de l'immeuble communal sis 23 rue des Puy,
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'adjoint délégué, Monsieur LARY, à faire tout le nécessaire dans ce cadre et notamment signer le bail de location à intervenir.

Pour extrait conforme,
Chauvigny, le 15 juillet 2020
Le Maire,
Gérard HERBERT



Séance du : 9 JUILLET 2020

Nous soussignés, Gérard HERBERT, avons adressé le 3 JUILLET Deux Mil Vingt, à chacun des membres du Conseil Municipal une convocation pour la réunion du Conseil Municipal, fixée le 9 JUILLET Deux Mil Vingt à DIX NEUF HEURES TRENTE MINUTES.

L'An Deux Mil Vingt, le 9 JUILLET à DIX NEUF HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Poterie sous la présidence de Monsieur Gérard HERBERT.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur HERBERT, Maire, Mesdames GARDA-FLIP, MARIIGNAN, Monsieur LARY, Madame DEMAZEAU, Monsieur DELIS, Madame GREFFIER, Adjoint, Mesdames SOLANO, COTTIN, Monsieur BARTONICEK, Madame DA SILVA, Monsieur COURCO, Madame SANTOS, Monsieur GROSJEAN, Madame LEPROUX, Monsieur BYKOWSKI, Madame BRACHET, Monsieur PELUCHON, Mesdames BEKAR, PERRAUX, Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN, Madame LEMOINE, Monsieur BONNIN, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS : Monsieur DAOUT qui a donné pouvoir à Madame GARDA-FLIP
Monsieur TALBOT qui a donné pouvoir à Madame BRACHET
Monsieur CHASSIER qui a donné pouvoir à Monsieur BYKOWSKI
Monsieur MULTEAU qui a donné pouvoir à Madame DEMAZEAU

Monsieur GUÉRIN a été nommé Secrétaire de Séance.

2020-075 RENOUELEMENT DU BAIL DE LA GENDARMERIE

Monsieur le Maire expose au Conseil que le bail entre la Commune de CHAUVIGNY et l'Etat concernant la location de la caserne de Gendarmerie et les logements sis à « la Noraie » parcelle section AK n°262 arrive à échéance le 31 août prochain.

La clause de renouvellement du bail du 7 mai 2012 stipule que lors du renouvellement "le nouveau loyer sera alors estimé par le service des domaines en fonction de la valeur locative réelle des locaux, sans toutefois pouvoir excéder celui qui résulterait de l'actualisation du loyer initial en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction...". Les parties signataire, bailleur et preneur, ont donc entendu se conformer à l'expertise du service des domaines.

Le pôle d'évaluation domaniale a donc été sollicité. La valeur de marché a été déterminée par la méthode comparative, à partir de l'étude des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local.

La valeur locative qui ressort à hauteur de 125 003 € en termes de loyer annuel est le produit de la surface utile par catégorie (logements, locaux de service, garage) par le prix moyen ou médian constaté par catégorie de locaux.

Néanmoins et afin de tenir compte des contraintes budgétaires et financières, et bien que la clause de renouvellement prévoit l'application de la Valeur Locative Moyenne plafonnée au montant du loyer initial indexé, soit 125 003 € au cas présent, l'Etat propose d'adopter un loyer négocié à hauteur de 139 254 € correspondant au loyer initial du bail du 7 mai 2012.

Ce loyer serait invariable pendant la durée du bail.

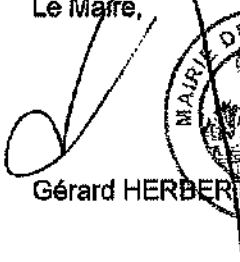

AR PREFECTURE

086-216600708-20200709-2020075-DE
Recu le 21/07/2020

Ayant entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1. D'accepter le projet de bail entre la commune de Chauvigny et l'Etat concernant la location de la caserne de Gendarmerie et les logements sis à « la Norale » parcelle section AK n°262 énoncées pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} septembre 2020 pour se terminer le 31 août 2029 et ce, pour un loyer annuel de 139 254 €,
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'adjoint délégué, Monsieur LARY, à signer le bail correspondant et d'une manière générale, à faire tout le nécessaire dans ce cadre.

Pour extrait conforme,
Chauvigny, le 15 juillet 2020
Le Maire,



Gérard HERBER

AR PREFECTURE

086-218600708-20200709-2020075-DE
Regu le 21/07/2020

Séance du : 9 JUILLET 2020

Nous soussignés, Gérard HERBERT, avons adressé le 3 JUILLET Deux Mil Vingt, à chacun des membres du Conseil Municipal une convocation pour la réunion du Conseil Municipal, fixée le 9 JUILLET Deux Mil Vingt à DIX NEUF HEURES TRENTE MINUTES.

L'An Deux Mil Vingt, le 9 JUILLET à DIX NEUF HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Poterie sous la présidence de Monsieur Gérard HERBERT.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur HERBERT, Maire, Mesdames GARDA-FLIP, MARGNAN, Monsieur LARY, Madame DEMAZEAU, Monsieur DELIS, Madame GREFFIER, Adjoint, Mesdames SOLANO, COTTIN, Monsieur BARTONICEK, Madame DA SILVA, Monsieur COURCO, Madame SANTOS, Monsieur GROSJEAN, Madame LEPROUX, Monsieur BYKOWSKI, Madame BRACHET, Monsieur PELUCHON, Mesdames BEKAR, PERRAUX, Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN, Madame LEMOINE, Monsieur BONNIN, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS : Monsieur DAOUT qui a donné pouvoir à Madame GARDA-FLIP
Monsieur TALBOT qui a donné pouvoir à Madame BRACHET
Monsieur CHASSIER qui a donné pouvoir à Monsieur BYKOWSKI
Monsieur MULTEAU qui a donné pouvoir à Madame DEMAZEAU

Monsieur GUÉRIN a été nommé Secrétaire de Séance.

**2020-076 RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS
(CCID)**

Monsieur Gérard DELIS, Adjoint aux Finances, informe le Conseil que conformément à l'article 1650 du Code général des Impôts (CGI), une Commission Communale des Impôts Directs doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est constituée :

- Du Maire ou d'un Adjoint, Président,
- De 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants pour les communes de plus de 2 000 habitants dont pour CHAUVIGNY.

Monsieur DELIS précise que la durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables en nombre double (soit 32 pour Chauvigny) proposée sur délibération du conseil municipal.

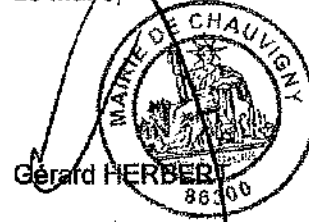
Sur proposition de Monsieur DELIS, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

AR PREFECTURE

086-218600706-20200709-2020076-DE
Reçu le 21/07/2020

1. De transmettre les propositions de noms indiquées dans le tableau joint (l'ordre est Inopérant en termes de priorité ou de la qualité de titulaire ou suppléant) en vue de la désignation par le directeur des finances publiques des commissaires titulaires et suppléants devant composer la CCID,
2. D'autoriser Monsieur le Maire à faire tout le nécessaire dans ce cadre.

Pour extrait conforme,
Chauvigny, le 15 juillet 2020
Le Maire,



AR PREFECTURE

086-218600708-20200709-2020076-DE
Recu le 21/07/2020

Département de la Vienne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de Poitiers

Séance du : 9 JUILLET 2020

Nous soussignés, Gérard HERBERT, avons adressé le 3 JUILLET Deux Mil Vingt, à chacun des membres du Conseil Municipal une convocation pour la réunion du Conseil Municipal, fixée le 9 JUILLET Deux Mil Vingt à DIX NEUF HEURES TRENTE MINUTES.

L'An Deux Mil Vingt, le 9 JUILLET à DIX NEUF HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Poterie sous la présidence de Monsieur Gérard HERBERT.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur HERBERT, Maire, Mesdames GARDA-FLIP, MARIGNAN, Monsieur LARY, Madame DEMAZEAU, Monsieur DELIS, Madame GREFFIER, Adjoint, Mesdames SOLANO, COTTIN, Monsieur BARTONICEK, Madame DA SILVA, Monsieur COURCO, Madame SANTOS, Monsieur GROSJEAN, Madame LEPROUX, Monsieur BYKOWSKI, Madame BRACHET, Monsieur PELUCHON, Mesdames BEKAR, PERRAUX, Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN, Madame LEMOINE, Monsieur BONNIN, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS :

Monsieur DAOUT qui a donné pouvoir à Madame GARDA-FLIP
Monsieur TALBOT qui a donné pouvoir à Madame BRACHET
Monsieur CHASSIER qui a donné pouvoir à Monsieur BYKOWSKI
Monsieur MULTEAU qui a donné pouvoir à Madame DEMAZEAU

Monsieur GUÉRIN a été nommé Secrétaire de Séance.

2020-077 DÉNOMINATION ESPACE PUBLIC

Sur proposition de Monsieur le Maire, et suite aux discussions et débats qui se sont tenus lors de la dernière séance, le Conseil Municipal décide par 26 voix pour et 03 voix contre (Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN) de dénommer la place du champ de foire place « Raymond Poulidor ».

Pour extrait conforme,
Chauvigny, le 15 juillet 2020
Le Maire



AR PREFECTURE

086-218600708-20200708-2020077-DE
Reçu le 21/07/2020

Séance du : 9 JUILLET 2020

Nous soussignés, Gérard HERBERT, avons adressé le 3 JUILLET Deux Mil Vingt, à chacun des membres du Conseil Municipal une convocation pour la réunion du Conseil Municipal, fixée le 9 JUILLET Deux Mil Vingt à DIX NEUF HEURES TRENTE MINUTES.

L'An Deux Mil Vingt, le 9 JUILLET à DIX NEUF HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Poterie sous la présidence de Monsieur Gérard HERBERT.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur HERBERT, Maire, Mesdames GARDA-FLIP, MARIGNAN, Monsieur LARY, Madame DEMAZEAU, Monsieur DELIS, Madame GREFFIER, Adjoint, Mesdames SOLANO, COTTIN, Monsieur BARTONICEK, Madame DA SILVA, Monsieur COURCO, Madame SANTOS, Monsieur GROSJEAN, Madame LEPROUX, Monsieur BYKOWSKI, Madame BRACHET, Monsieur PELUCHON, Mesdames BEKAR, PERRAUX, Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN, Madame LEMOINE, Monsieur BONNIN, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS : Monsieur DAOUT qui a donné pouvoir à Madame GARDA-FLIP
Monsieur TALBOT qui a donné pouvoir à Madame BRACHET
Monsieur CHASSIER qui a donné pouvoir à Monsieur BYKOWSKI
Monsieur MULTEAU qui a donné pouvoir à Madame DEMAZEAU

Monsieur GUÉRIN a été nommé Secrétaire de Séance.

2020-078 RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES – COLLECTE ESTIVALE

Monsieur Gérard DELIS, Adjoint au Commerce, informe le Conseil que depuis le 15 juin 2020, une collecte supplémentaire d'été des ordures ménagères est proposée, comme chaque année, pendant la période estivale allant du 15 juin au vendredi 18 septembre 2020 à destination des professionnels restaurateurs de la ville haute.

Monsieur DELIS expose qu'en raison de la crise sanitaire et de l'incertitude de reprendre ce service, le SIMER n'avait pas été en mesure d'en faire la demande en avril à la collectivité comme chaque année.

Les commerçants concernés qui sont au nombre de quatre ont été consultés et sont d'accord pour l'instauration de ce service avec les conditions tarifaires présentées.

En conséquence, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1. D'émettre un avis favorable pour l'instauration de ce service de collecte complémentaire décrit plus haut pour la saison 2020,
2. D'autoriser Monsieur le Maire à faire tout le nécessaire dans ce cadre.

Pour extrait conforme,
Chauvigny, le 15 juillet 2020
Le Maire

Gérard HERBERT

AR PREFECTURE

036-218600708-20200709-2020078-DE
Reçu le 21/07/2020

